

TARIFS COTISATIONS ET AUTRES FACTURATIONS 2022 HT soumis au vote de l'Assemblée Générale du 24/11/2022

TARIFS HT 2022 :

Tarifs identiques pour les centres fixes et les centres d'entreprise

COTISATION ANNUELLE

Cotisation per capita	85,00 € par salariés en charge en 2021 (hors apprentis)
Cotisation apprentis	GRATUIT
Cotisation salariés éloignés *	85,00 € par salariés en charge en 2021
Fonction publique (conventions)	97,00 € par salariés en charge en 2021 (plus de nouveaux dossiers)

COTISATIONS ADHESIONS

Droit d'entrée par salariés	25,00 € par salariés déclarés au moment de l'adhésion (y compris pour les apprentis)
Cotisation adhésion	85,00 € par salariés déclarés au moment de l'adhésion (sauf apprentis) y compris pour salariés éloignés (*)
Régularisation adhésion	droit d'entrée et cotisation, par salarié non déclaré à l'adhésion et vu en visite (l'année d'adhésion)

COTISATIONS SPECIFIQUES ET AUTRES FACTURATIONS DIVERSES

Visites salariés Intérimaires	85,00 € par actes effectués (visites effectuées)
Rendez-vous non honorés	50,00 € par salariés absents au rendez-vous confirmés par convocations

** salarié éloigné : salarié exerçant dans le département du Puy de Dôme ou Brioude, dont l'employeur est implanté hors département du Puy de Dôme ou Brioude*